



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 21 mars 2022

Le 21 mars 2022 à 19h10, le Conseil Municipal, sur convocation datée du 15 mars 2022, s'est réuni dans la salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Nadine DUSSAUCY.

Conseillers en exercice : 10	Présents : 9	Représentés : 1	Votants : 10
------------------------------	--------------	-----------------	--------------

Étaient présent(e)s : Nadine DUSSAUCY, Martine GENEVOIS, Véronique BALLET, Jacques PERSELLO, Philippe DOMON, Michel LETHIER, Eloise SAINT HILLIER, Gilles GLADOUX, Stéphane TOURNIER.

Absent (e)s excuse(e)s: Jennifer RUBIS

Absent (e)s : -

Procurations : Jennifer RUBIS pour Nadine DUSSAUCY

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Jacques Persello a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/02/2022.

1. Affectation des résultats 2021.
2. Vote du compte de gestion 2021.
3. Vote du compte administratif 2021.
4. Vote du budget primitif 2022.
5. Vote des taux d'imposition 2022.
6. Points divers.

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 28/02/2022.

Madame le Maire propose de lire le compte-rendu du conseil municipal (CR) du 28 février 2022.

Après lecture par Madame le Maire et sans observation, le conseil municipal approuve le compte rendu du 28 février 2022 à l'unanimité, soit par 10 voix «pour».

La suite du conseil municipal est centrée sur le vote des budgets. M. Lethier fait remarquer au conseil que l'ordre du jour n'est pas conforme au protocole logique qui impose que le point 1 (Affectation de résultats 2021) doit être mis au vote après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif. Après discussion et accord de l'ensemble du conseil municipal et de madame le Maire, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

1. Vote du compte de gestion 2021
2. Vote du compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Vote du budget primitif 2022
5. Vote des taux d'imposition 2022
6. Points divers.

1. Vote du compte de gestion 2021.

Approbation des comptes de gestion du receveur municipal année 2021 (budget principal, budget annexe Lotissement)

Madame le Maire présente ces deux comptes de gestion.

FONCTIONNEMENT :	Exécution budgétaire
Dépenses :	159 169,83 €
Recettes :	230 538,20 €
Résultat 2021 : excédent fonctionnement :	73 260,64 €

Excédent antérieur reporté	347 599,87 €
Excédent cumulé fin 2021	420 860,51 €

INVESTISSEMENT :	Exécution budgétaire
Dépenses :	57986,89 €
Recettes :	48 880,86 €
Résultat 2021 : déficit investissement	-9106,03 €

Excédent antérieur reporté	81 062,54 €
Excédent cumulé fin 2021	71 956,51 €

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	420 860,51 €	71 956,51 €

Excédent global de clôture : 492 817.02 €

Le conseil municipal, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2021 établi par le Percepteur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité soit par 10 voix «pour» le compte de gestion principal commune 2021.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT :	Exécution budgétaire
Dépenses :	95 389,76 €
Recettes :	0,00 €
Résultat 2021 : déficit fonctionnement :	95 389,76 €
Excédent antérieur reporté	94 372,44 €
Déficit cumulé fin 2021	-1 017,32 €

INVESTISSEMENT :	Exécution budgétaire
Dépenses :	95 387,74 €
Recettes :	95 387,74 €
Résultat 2021 : Excédent investissement	0,00 €

Excédent antérieur reporté	0,00 €
Excédent cumulé fin 2021	0,00 €

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	- 1 017.32 €	0.00 €

Déficit global de clôture : 1 017.32 €

Le conseil municipal, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2021 établi par le Percepteur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité soit par 10 voix «pour» le compte de gestion annexe Lotissement 2021.

2. Vote du compte administratif 2021.

Approbation des comptes administratifs année 2021 (budget principal, Budget annexe lotissement)

Budget principal commune 2021

Madame le Maire donne lecture du compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	257 888.53 €	157 277.56 €
Charges à caractère général	59 317.27 €	29 660.05 €
Charges de personnel	100.00 €	0.00 €
Atténuations de produits	21 347,52 €	21 319,45 €
Charges d'élus et gestion courante	134 400.00 €	84 134.98 €
Charges financières (intérêts)	1 418.75 €	1 218.75 €
Charges exceptionnelles	450.00 €	0.00 €
Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €
Dotations provisions	1 000.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	20 944.33 €	20 944.33 €
Dépenses imprévues	5 000.00 €	0.00 €
Virement à la section de fonctionnement	13 910.66 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021
Recettes de fonctionnement	564 076.30 €	578 138.07 €
Produits service vente	27 520.00 €	19 907.10 €
Impôts et taxes	143 727.00 €	161 432.94 €
Dotations et participations	19 429.00 €	23 201.18 €
Autres produits de gestion courante	6 500.00 €	6 616.02 €
Produits exceptionnels	0.00 €	80.53 €
Opérations d'ordre entre sections	19 300.43 €	19 300.43 €
Total Recettes de fonctionnement	216 476.43 €	230 538.20 €
Excédent antérieur reporté	347 599.87 €	347 599.87 €

INVESTISSEMENT	BP 2021	CA 2021
Dépenses d'investissement	124 517.53 €	57 986.89 €
Remboursement d'emprunt (capital)	11 016.67 €	10 416.67 €
Immobilisations incorporelles	1 945.83 €	0.00 €
Subventions d'équipement versées	19 354.60 €	19 354.50 €
Immobilisations corporelles	72 900.00 €	8 915.29 €
Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	19 300.43 €	19 300.43 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	0.00 €

Recettes d'investissement	124 517.53 €	129 943.40 €
Dotations (Taxes d'aménagement, FCTVA)	8 000.00 €	27 936.53 €
Excédent de fonctionnement (1068)	0.00 €	0.00 €
Dépôts et cautionnements reçus	600.00 €	0.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	0.00€	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	20 944.33 €	20 944.33 €
Virement de la section de fonctionnement	13 910.66 €	0.00 €
Total recettes d'investissement	43454.99 €	48 880.86 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	81 062.54 €	81 062.54 €

La vue d'ensemble du compte administratif principal 2021 est la suivante :

	Résultats exercice 2021		Report 2020	TOTAL
	DEPENSES	RECETTES	Excédent	
Section de fonctionnement	157 277.56 €	230 538.20 €	347 599.87 €	420 860.51 €
Section d'investissement	57 986.89 €	48 880.86 €	81 062.54 €	71 956.51 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 33 400.89 € en dépenses d'investissement.

Le maire ne pouvant participer au vote du compte administratif, le premier adjoint Jacques PERSELLO est désigné pour présider le conseil et pour faire procéder au vote du compte administratif de la commune.

Le compte administratif Budget principal est adopté par huit voix « pour », soit à l'unanimité des votants.

Budget annexe lotissement 2021

Madame le Maire donne lecture du compte administratif annexe lotissement 2021 et déclare que le budget lotissement est clôturé en date du 31/12/2021.

FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	95 389.76 €	95 389.76 €
Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €
Charges de gestion courante	2.02 €	2.02 €
Opération d'ordre transfert entre sections	95 387.74 €	95 387.74 €
Recettes de fonctionnement	95 389.76 €	7 723.64€
Produits de gestion courante	1 017.32 €	0.00 €
Excédent antérieur reporté	94 372.44 €	94 372.44 €

INVESTISSEMENT	BP 2021	CA 2021
Dépenses d'investissement	95 387.74 €	95 387.74 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	95 387.74 €	95 387.74 €
Recettes d'investissement	95 387.74 €	95 387.74 €
Opérations d'ordre entre sections	95 387.74 €	95 387.74 €

La vue d'ensemble du compte administratif 2021 lotissement est la suivante :

	Résultats exercice 2021		Report 2020	TOTAL
	DEPENSES	RECETTES		
Section de fonctionnement	95 389.76 €	0.00 €	94 372.44 €	- 1017.32 €
Section d'investissement	0.00 €	95 387.74 €	- 95 387.74 €	0.00 €

Le maire ne pouvant participer au vote du compte administratif, le premier adjoint Jacques PERSELLO est désigné pour présider le conseil et pour faire procéder au vote du compte administratif annexe lotissement.

Le compte administratif Budget annexe lotissement est adopté par huit voix « pour », soit à l'unanimité des votants.

3. Affectation des résultats 2021.

Affectation des résultats de l'exercice 2021

Madame le Maire déclare que le budget lotissement est clôturé en date du 31/12/2021.

Le résultat d'exercice de ce budget est repris au budget principal par l'affectation des résultats 2021 suivant :

	RESULTAT CUMULE AU	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	REPRISES RESULTAT LOT	RAR A REPORTER	Affectation de résultat
	31/12/2020		2021		2022	
INVESTISSEMENT	81 062,54 €		- 9 106,03 €		- 33 400,00 €	38 556,51 €
FONCTIONNEMENT	347 599,87 €		73 260,64 €	- 1 017,32 €		419 843,19 €
Le résultat de fonctionnement cumulé est de :			419 843,19 €			
Le résultat d'investissement cumulé est de :			38 556,51 €			
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021					419 843,19 €	
Affectation obligatoire :						
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)					- €	
Solde disponible affecté comme suit :					419 843,19 €	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)					- €	
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					419 843,19 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021					38 556,51 €	

Par dix voix « pour », soit à l'unanimité des votants, l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement cumulé de fin 2021 au titre du budget principal de 419 843,19 € est reporté intégralement en recette de fonctionnement au Budget primitif 2022 au compte R002.

4. Vote du budget primitif 2022.

Madame le Maire présente le budget primitif au titre du budget principal de la commune.

Budget principal commune 2022

FONCTIONNEMENT	BP 2022
Dépenses de fonctionnement	271 210.85 €
Charges à caractère général	58 962.00 €
Charges de personnel	100.00 €
Charges d'élus et gestion courante	94 100.00 €
Charges financières (intérêts)	1 000.00 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Atténuation de produits	21 600.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
Provisions et amortissements	21 100.00€
Virement à la section d'investissement	74 348.85 €
Recettes de fonctionnement	649 157.87 €
Produits service vente	16 700.00 €
Impôts et taxes	14 800.00 €
Fiscalité locale	148 000.00 €
Dotations et participations	22 529.00 €
Autres produits de gestion courante	7885.68 €
Produits spécifiques	19 400.00 €
Excédent antérieur reporté 2021	419 843.19 €

INVESTISSEMENT	BP 2022
Dépenses d'investissement	195 461.46 €
Remboursement d'emprunt (capital)	11 016.76 €
Immobilisations incorporelles	2 000.00 €
Subventions d'équipement versées	19 500.00 €
Immobilisations corporelles	141 900.89 €
Amortissement des immobilisations	1 643.90 €
Neutralisation des amortissements	19 400.00 €

Recettes d'investissement	195 461.46 €
Dotations (Taxes d'aménagement, FCTVA)	29 200.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	0.00€
Dépôts et cautionnements reçus	600.00€
Amortissement des immobilisations	19 356.10 €
Virement de la section de fonctionnement	74 348.85 €
Solde d'exécution 2021	71 956.51 €

Vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2022.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	271 210.85 €	229 314.68 €
	Report exercice 2021	0.00 €	419 843.19 €
	Total	271 210.85 €	649 157.87 €

Section d'investissement	Crédits d'investissement	162 060.57 €	123 504.95 €
	Report exercice 2021	0.00 €	71 956.51 €
	Restes à réaliser 2021	33 400.89 €	0.00 €
	Total	195 461.46 €	195 461.46 €
TOTAL		466 672.31 €	844 619.33 €

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'année 2022 au titre du budget principal de la commune de Rancenay :

- **Approuve à l'unanimité des votants, soit par dix voix « pour » le budget primitif 2022 du budget communal de la commune de Rancenay,**
- **Décide d'opter pour le mécanisme de neutralisation totale de l'amortissement comptable de l'attribution de compensation d'investissement sollicitée par la communauté urbaine Grand Besançon Métropole.**
- **Autorise madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**

5. Vote des taux d'imposition 2022.

Madame le Maire précise, au vu de l'état fiscal n° 1259 transmis par l'administration fiscale pour l'année 2022, qu'il relève, compte tenu de la conjugaison de l'augmentation imposée des bases 2021 après application d'un coefficient forfaitaire de revalorisation forfaitaire des bases fixé, la progression du produit fiscal reste constante mais modérée.

Les bases (valeurs d'imposition prévisionnelles) 2022 sont les suivantes :

Taxe foncière (Bâti) : 348 500 €

Taxe foncière (non Bâti) : 10 400 €.

A taux constant, c'est-à-dire aux mêmes taux qu'en 2021, le montant du produit fiscal 2022 prévisionnel s'élèverait ainsi à 131 525 € auquel il faut ajouter 6825 € d'allocations compensatrices versées par l'Etat.

Bases Foncier :	348 500 €	avec taux constant 36,95 %	produit fiscal de	128 771 €
Bases Foncier non bâti :	10 400 €	avec taux constant 26,48 %	produit fiscal de	2754 €
			Soit au total :	131 525 €
			Allocations compensatrices versées par l'état	6825 €
			Soit au total :	138 350 €

Madame le Maire rappelle que ces taux n'ont pas varié depuis l'année 2021 et propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2022.

A l'unanimité des votants, soit par dix voix « Pour », le conseil municipal de Rancenay adopte les taux suivants pour l'année 2022 :

Foncier Bâti : 36,95 %

Foncier non Bâti : 26,48 %

6. Points divers.

Madame le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- La préfecture demande que soit rapporté au conseil municipal que la commune de Rancenay n'est pas habilitée à instruire une amende en cas de prélèvement non autorisé d'eau sur les bornes à incendie de la commune. La procédure à suivre est d'établir un procès verbal de constatation du délit et de le faire parvenir au procureur qui avisera. La délibération n° 2022-01-04 du conseil municipal du 24 janvier 2022 est annulée.
- Les deux fenêtres situées dans le sous sol de la mairie sont fortement dégradées. Il a été demandé à un menuisier d'établir un devis pour remplacer ces deux fenêtres par des fenêtres en PVC.
- Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), situés dans la Mairie sont défectueux. Un devis a été établi par un électricien pour remédier à ce problème.
- Les Bâtiments de France la pose pour la place de l'alambic proposent la mise en place de jardinières en cuivre fixées dans le sol afin de remédier au problème des personnes qui déplacent les jardinières de fleurs pour se garer et gêne la circulation sur ladite place.
- Un planning provisoire de présence au bureau de vote en vue des élections présidentielles du 10 avril 2022 et du 24 avril 2022 a été établi et sera complété par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h10.